

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

**2015 DAC 341** Subvention (5.000 euros) à l'association GHAMU (5e).

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Groupe Histoire - Architecture - Mentalités Urbaines, G.H.A.M.U ;

Sur le rapport présenté par M Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Groupe Histoire - Architecture - Mentalités Urbaines, G.H.A.M.U, 282 rue Saint-Jacques dans le 5e arrondissement, pour soutenir son fonctionnement D08512 ; 2015-05265, 20037.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015 article 6574, rubrique 324, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du Patrimoine.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**